



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC ROBERT-CLICHE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

Séance ordinaire du 3 décembre 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le troisième jour du mois de décembre 2018.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Lynda Poulin
Peggy Poulin-Nolet

Messieurs les conseillers : Alain St-Hilaire
Gilbert Vachon
Renald Rodrigue

Est absent :

Monsieur le conseiller : Mario Boily

Tous formants quorum sous la présidence de madame la mairesse Denise Roy.

Est aussi présente :

La directrice générale, Madame Dominique Giguère.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance

1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2. Administration générale et greffe

- 2.1. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 octobre 2018
- 2.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018
- 2.3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 novembre 2018
- 2.4. Adoption des comptes
- 2.5. Avis de motion Règlement taxation
- 2.6. Liste des personnes endettées pour taxes
- 2.7. Transferts surplus accumulé
- 2.8. Appel d'offre 2019-01 Loader et équipements à neige
- 2.9. Vente pour taxes

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

- 3.1. Rapport urbanisme
- 3.2. Urbanisme MRC
- 3.3. CPTAQ Ferme Garonne lot 4 340 867
- 3.4. CPTAQ Patrick Vachon Rang 6 Ouest

4. Travaux publics

- 4.1. Programme d'aide à la voirie locale Volet - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale provinciale (PPA-CE)

- 4.2. Programme d'aide à la voirie locale Volet - Projet d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)
- 4.3. Programme d'aide à la voirie locale - Volet Entretien des routes locales 2018

5. Sécurité publique et incendie

- 5.1. Rapport d'intervention novembre 2018
- 5.2. Sécurité civile - Demande d'aide financière volet 1
- 5.3. Sécurité civile - Demande d'aide financière volet 2
- 5.4. Règles de payes 2019
- 5.5. Signature contrat
- 5.6. CITAM 311

6. Loisir, organismes et activités culturelles

- 6.1. Commandites (Opération Nez rouge 2018, Brunch bénéfique du temps des fêtes, Club Axel)
- 6.2. Société historique de St-Odilon
- 6.3. Cours gardiens avertis
- 6.4. Coordonnateur des loisirs
- 6.5. Entente OTJ salaire coordonnateur
- 6.6. Soirée des bénévoles

7. Affaires nouvelles

8. Période de questions

9. Divers

- 9.1. Lecture de la correspondance
- 9.2. Rapport des organismes
- 9.3. Rapport mairesse
- 9.4. les Lions

10. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 233-12-2018

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que madame la mairesse en fait la lecture au bénéfice de l'auditoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Gilbert Vachon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en laissant le point 7-Affaires nouvelles ouvert.

Adoptée

2. Administration générale et greffe

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 octobre 2018

Résolution 234-12-2018

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 octobre 2018 et qu'ils renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 octobre 2018 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018

Résolution 235-12-2018

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018 et qu'ils renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

2.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 novembre 2018

Résolution 236-12-2018

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 novembre 2018 et qu'ils renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 novembre 2018 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

2.4 Adoption des comptes

Résolution 237-12-2018

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois novembre 2018 tel qu'inscrit à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 156 972,97\$.

Adoptée

2.5 Avis de motion Règlement taxation

Madame la conseillère Lynda Poulin donne avis de motion qu'à la prochaine séance du Conseil, sera soumis, pour adoption, le règlement n° 369-2018 concernant la taxation 2019.

Un projet de Règlement est présenté et déposé séance tenante.

2.6 Liste des personnes endettées pour taxes

Résolution 238-12-2018

CONSIDÉRANT l'article 1022 du Code Municipal à l'effet que la secrétaire-trésorière doit préparer en novembre la liste des personnes endettées envers la Municipalité pour taxes municipales;

CONSIDÉRANT que cet état doit être soumis au conseil et approuvé par lui;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Gilbert Vachon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne approuve l'état des personnes endettées envers la Municipalité pour taxes municipales.

Adoptée

2.7 Transferts surplus accumulé

Résolution 239-12-2018

Il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'affecter un montant de 100 000\$ du surplus accumulé au budget courant incluant les travaux d'entretien supplémentaires de ponceaux.

Adoptée

2.8 Appel d'offre 2019-01 Loader et équipements à neige

Résolution 240-12-2018

ATTENDU QUE la Municipalité désire acquérir un loader ainsi que des équipements de déneigement, soit un souffleur et une gratte;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE demander des soumissions par appel d'offres sur SEAO tel que requis par la loi pour l'achat de ces équipements.

Adoptée

2.9 Vente pour taxes

Résolution 241-12-2018

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) prévoit que les municipalités ont le droit de vendre une propriété si les taxes municipales ou scolaires n'ont pas été payées;

ATTENDU QUE la Municipalité considère que le montant des taxes en retard est élevé et qu'elle désire diminuer celui-ci;

ATTENDU QU'il devient difficile pour un citoyen accumulant 3 ans de taxes retard de payer;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE diminuer le délai de vente pour non-paiement de taxes de trois à deux ans et ce, à partir de l'année financière 2020.;

DE communiquer cette décision par le biais de l'Echodilon et d'avis lors de l'envoi des comptes de taxes 2019.

Adoptée

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

3.1 Rapport urbanisme

Le rapport des permis émis pour le mois de novembre 2018 est déposé au conseil tel que préparé par la responsable de l'urbanisme, Mme Mélissa Chrétien.

3.2 Urbanisme MRC

Résolution 242-12-2018

ATTENDU QUE les municipalités de St-Alfred, St-Jules, St-Séverin, St-Victor et St-Odilon-de-Cranbourne désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement avec la MRC Robert-Cliche;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne a signifié son intérêt à réserver 90 heures dans le cadre de cette entente à un taux horaire prévu de 64\$/heure pour un montant de 5 760.00\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser Denise Roy, mairesse et Dominique Giguère, directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente intermunicipale 2019 pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement avec la MRC Robert-Cliche.

Adoptée

3.3 CPTAQ Ferme Garonne lot 4 340 867

Résolution 243-12-2018

ATTENDU QUE la Ferme Garonne est propriétaire du lot 4 340 867 dans notre municipalité et que la présente demande vise l'aliénation d'une parcelle de terrain de ce lot;

ATTENDU QUE cette demande est faite en vue de séparer le bâtiment de la porcherie des terres cultivables;

ATTENDU QUE le lot 4 340 867 est zoné agricole (A-14);

ATTENDU QUE la superficie totale du lot est de 121.56 ha et que le retrait vise une superficie de 11.48 ha ce qui porterait la nouvelle superficie à 110.08 ha;

ATTENDU QU'acquiescer à la présente demande ne causerait pas de préjudice supplémentaire au milieu agricole environnant;

ATTENDU QUE le projet est conforme aux orientations municipales;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à la majorité des membres présents de ce conseil :

QUE la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'approuver la demande de la Ferme Garonne.

Adoptée

3.4 CPTAQ Patrick Vachon Rang 6 Ouest

Résolution 244-12-2018

ATTENDU QUE M. Patrick Vachon est propriétaire des lots 4 340 621, 4 625 802, 4 625 804, 4 625 805 et 4 625 806 dans notre municipalité;

ATTENDU QUE la présente demande vise l'aliénation de la partie boisée de la partie en culture pour former deux entités distinctes pour sa relève;

ATTENDU QUE ces lots sont zonés agricole (A-11 et A-12);

ATTENDU QUE la superficie totale des lots est de 71.13 ha et que le retrait vise une superficie de 33.57 ha ce qui porterait la nouvelle superficie à 37.56 ha;

ATTENDU QU'acquiescer à la présente demande ne causerait pas de préjudice supplémentaire au milieu agricole environnant;

ATTENDU QUE le projet est conforme aux orientations municipales;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Gilbert Vachon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'approuver la demande de monsieur Patrick Vachon.

Adoptée

4. Travaux publics

4.1 Programme d'aide à la voirie locale Volet - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale provinciale (PPA-CE)

Résolution 245-12-2018

Sous-volet: Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

Numéro de dossier: 26538-1

ATTENDU QUE la municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le conseil de la municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne approuve les dépenses, d'un montant de 12,000\$, relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adoptée

4.2 Programme d'aide à la voirie locale Volet - Projet d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)

Résolution 246-12-2018

Sous-volet: Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)

Numéro de dossier: 27670-1

ATTENDU QUE la municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Gilbert Vachon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le conseil de la municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne approuve les dépenses, d'un montant de 5,000\$, relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adoptée

4.3 Programme d'aide à la voirie locale - Volet Entretien des routes locales 2018

Résolution 247-12-2018

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 198,153.00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Gilbert Vachon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la Municipalité informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

5. Sécurité publique et incendie

5.1 Rapport d'intervention novembre 2018

Résolution 248-12-2018

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter le rapport mensuel de novembre 2018 du service incendie tel que préparé par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

5.2 Sécurité civile - Demande d'aide financière volet 1

Résolution 249-12-2018

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la Municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la Municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5,400\$, et confirme que la contribution de la Municipalité sera d'une valeur d'au moins 900\$;

QUE la Municipalité autorise Dominique Giguère, directrice générale, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée

5.3 Sécurité civile - Demande d'aide financière volet 2

Résolution 250-12-2018

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la Municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la Municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 14 000\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000\$;

QUE la Municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de Tring-Jonction et St-Frédéric pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

QUE la Municipalité autorise Dominique Giguère, directrice générale, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée

5.4 Règles de payes 2019

Résolution 251-12-2018

Il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter les règles de payes du service incendie de St-Odilon pour l'année 2019 tel que préparé par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

5.5 Signature contrat

Résolution 252-12-2018

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser Robert Ruel, directeur incendie à signer pour et au nom de la Municipalité les contrats d'achat d'équipements reliés à la subvention Soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier.

Adoptée

5.6 CITAM 311

Résolution 253-12-2018

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne a résolu le 13 août 2018 que celle-ci poursuivra son adhésion au service 3-1-1 du Centre d'information et de traitement des appels municipaux 3-1-1 (CITAM 3-1-1) en janvier 2019 ;

ATTENDU QUE le Centre d'information et de traitement des appels municipaux 3-1-1 (CITAM 3-1-1) prévoit acheminer le ou les numéro(s) à dix (10) chiffres vers un (1) numéro unique, soit 3-1-1 ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser le Centre d'information et de traitement des appels municipaux 3-1-1 (CITAM 3-1-1) à entreprendre les démarches auprès des fournisseurs de services de télécommunications pour le routage du ou des numéro(s) à dix (10) chiffres vers un numéro unique, soit 3-1-1.

Adoptée

6. Loisir, organismes et activités culturelles

6.1 Commandites (Opération Nez rouge 2018, Brunch bénéfique du temps des fêtes, Club Axel)

Résolution 254-12-2018

Il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'octroyer une commandite de 100\$ à Opération Nez Rouge Beauce-Etchemin, 200\$ pour le Brunch bénéfique du temps des fêtes 2018 du Cercle des Fermières et 50\$ au club de patinage artistique Axel.

Adoptée

6.2 Société historique de St-Odilon

Résolution 255-12-2018

ATTENDU QUE la Société historique de St-Odilon a besoin d'un local pour entreposer ses archives;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Gilbert Vachon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE prêter gratuitement un local situé dans le Vieux Couvant.

Adoptée

6.3 Cours gardiens avertis

Résolution 256-12-2018

Il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE mandater Mme Denise Lachance à titre de bénévole responsable des cours de gardiens avertis offert à la population.

Adoptée

6.4 Coordonnateur des loisirs

Résolution 257-12-2018

CONSIDÉRANT QUE le départ du coordonnateur des loisirs;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne de se doter d'une nouvelle ressource qualifiée en ce domaine;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE confirmer l'embauche de Monsieur Jean-Sébastien Drouin à titre de coordonnateur des loisirs au sein de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne selon les modalités d'écrites dans le contrat de travail et la description des tâches;

D'autoriser la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat de travail ainsi que tous les documents nécessaires.

Adoptée

6.5 Entente OTJ salaire coordonnateur

Résolution 258-12-2018

ATTENDU QU'une entente prévoit le remboursement annuellement la moitié du salaire du coordonnateur des loisirs par l'OTJ St-Odilon à la Municipalité;

ATTENDU QUE les revenus de l'OTJ ont diminué significativement en 2018 et que les dépenses d'entretiens reliés aux infrastructures (glace artificielle, terrain...) augmentent;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE mettre fin à cette entente et d'assumer les frais du salaire du coordonnateur en loisir.

Adoptée

6.6 Soirée des bénévoles

Résolution 259-12-2018

ATTENDU QU'il est important pour la Municipalité de souligner le travail des bénévoles et des employés;

ATTENDU QUE la Municipalité s'associe depuis 3 ans avec l'OTJ St-Odilon et le Centre Curé Larochelle pour tenir une soirée pour remercier les bénévoles et employés;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Gilbert Vachon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE répéter cette soirée en 2019;

D'engager le chansonnier Mathieu Roy pour cette futur édition.

Adoptée

7. Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle.

8. Période de questions

Aucune question dans la salle.

9. Divers

9.1 Lecture de la correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance.

9.2 Rapport des organismes

Les conseillers concernés font un rapport des organismes: l'O.T.J., le H.L.M. et le Centre Curé Larochelle.

9.3 Rapport mairesse

La mairesse, Mme Denise Roy, fait son rapport de la dernière séance du conseil des maires de la MRC Robert-Cliche.

9.4 les Lions

Point reporté.

10. Levée de l'assemblée

Résolution 260-12-2018

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 20h32.

Adoptée

Je, Denise Roy, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denise Roy,
Mairesse.

Dominique Giguère,
Directrice générale.